

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8529.90.39	Parties de téléviseurs qui suivent (y compris de moniteurs vidéo et de projecteurs vidéo) : systèmes de détection et d'amplification de fréquence vidéo intermédiaire (FI); systèmes d'amplification et de traitement vidéo; circuits de déviation et de synchronisation; syntonisateurs et systèmes de commande des syntonisateurs; et systèmes d'amplification et de détection audio : Autres	En fr.	A
8529.90.40	Assemblages d'écrans plats pour les marchandises des nos tarifaires 8528.59.30, 8528.69.11, 8528.69.19, 8528.72.33 ou 8528.72.96	En fr.	A
8529.90.50	Parties, y compris les plaques frontales et les dispositifs de verrouillage, pour les assemblages de circuits imprimés	En fr.	A
8529.90.61	Autres parties des marchandises de la position 85.25 ou 85.27, à l'exception des parties de téléphones cellulaires : Comportant des assemblages de circuits imprimés, des marchandises de la sous-position 8525.50 ou 8525.60	En fr.	A
8529.90.69	Autres parties des marchandises de la position 85.25 ou 85.27, à l'exception des parties de téléphones cellulaires : Autres	En fr.	A
8529.90.90	Autres	En fr.	A
8530.10.00	Appareils pour voies ferrées ou similaires	En fr.	A
8530.80.10	Devant servir à la fabrication, à l'entretien ou à la réparation des bouées pour le gouvernement du Canada	En fr.	A
8530.80.90	Autres	6,5%	A
8530.90.00	Parties	En fr.	A
8531.10.10	Détecteurs de fumée	En fr.	A
8531.10.90	Autres	6,5%	B
8531.20.00	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)	En fr.	A
8531.80.00	Autres appareils	En fr.	A
8531.90.10	Assemblages de circuits imprimés	En fr.	A
8531.90.90	Autres	En fr.	A
8532.10.00	Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	En fr.	A
8532.21.10	Devant servir à la fabrication de relais pour une tension n'excédant pas 60 V	En fr.	A
8532.21.90	Autres	En fr.	A
8532.22.10	Devant servir à la fabrication de détecteurs de vapeurs de propane et de vapeurs toxiques; Autres que les condensateurs électrolytiques pour utilisation dans les ordinateurs, devant servir à la fabrication d'appareils de transmission radio du service mobile terrestre incorporant des appareils de réception, ou leurs accessoires, qui fonctionnent sur les bandes de fréquences de 30 à 50 MHz, 138 à 174 MHz, 406 à 430 MHz, 450 à 470 MHz ou 806 à 890 MHz; Dont la dimension globale minimale, à l'exclusion des conducteurs et des broches de connecteurs, n'excède pas 25 mm, devant servir à la fabrication de chargeurs de batteries ou de blocs d'alimentation électriques	En fr.	A
8532.22.90	Autres	En fr.	A
8532.23.00	À diélectrique en céramique, à une seule couche	En fr.	A
8532.24.00	À diélectrique en céramique, multicouches	En fr.	A